

alliés et les complices de la barbarie asiatique contre l'Hellade. Tel sera l'aspect des choses dans la lointaine histoire que liront les Européens de l'avenir.

*
*
*

On commente beaucoup en Europe le don de dix mille francs fait par l'empereur Guillaume aux pauvres de Paris, à l'occasion de l'incendie du Bazar de la charité, et on veut y voir une nouvelle preuve du désir qu'à le souverain allemand de se rapprocher de la France pour combattre, de concert avec celle-ci, la politique anglaise en Afrique et particulièrement au Transvaal.

Nous ne savons si nous devons prendre au sérieux les intentions attribuées à Guillaume II, mais il est certain que le conflit entre l'Angleterre et le Transvaal menace de passer à l'état aigu. Nous avons dit que le cabinet de Londres a récemment adressé au président Krüger une note dans laquelle il énumérait ses griefs contre la république boer. Une réclamation diplomatique ne peut évidemment s'engager qu'à l'occasion d'un texte de traité violé et d'un principe de droit international méconnu. En l'espèce, le traité est la convention de Londres, et les droits, dont le gouvernement de Prétoria n'aurait pas tenu compte, sont ceux que cette même convention reconnaît aux citoyens britanniques émigrés au Transvaal.

Suivant la note anglaise, les violations de la convention de 1884 portent sur deux points : d'une part, l'article 4 interdit au Transvaal "de conclure quelque arrangement, ou traité, avec un Etat autre que l'Orange, sans que le dit traité ou arrangement ait été approuvé par le gouvernement britannique". Or, le cabinet de Prétoria a conclu deux traités, l'un avec les Pays-Bas, l'autre avec le Portugal, et a négligé en même temps d'en soumettre le texte à l'Angleterre. D'autre part, l'article 14 dispose que "tout étranger aura liberté entière d'entrer, de voyager, de résider, de commercer, de posséder des biens, etc..., sur le territoire de la république sud-africaine, à la condition de se conformer aux lois du pays". La note anglaise reproche au gouvernement transvaalien d'avoir, par ces lois récentes sur la presse, sur l'expulsion des étrangers, sur l'émigration, contrevenu à l'esprit de cette clause et imposé aux étrangers domiciliés au Transvaal ou se proposant d'y fixer leur résidence, des conditions nouvelles que la convention de Londres n'avait pas prévues, et qu'elle contredit.

A cette note, le gouvernement du Transvaal vient de répondre par une autre note qui ressemble à un défi. Dans cette note, dit une dépêche du Cap, le Transvaal réclame le droit de demander que les questions en litige soient soumises à des arbitres et aussi le droit de passer une loi sur l'immigration étrangère. Le gouvernement du Transvaal déclare formellement que, du moment que la convention de 1884 donne lieu à un litige, l'arbitrage est le meilleur moyen de régler la difficulté. En même temps, le gouvernement de M. Krüger se préoccupe avec un soin évident des conséquences d'un ultimatum, et la mission récemment annoncée du docteur Leyds en Europe n'est certainement pas étrangère à ce souci. On n'est pas fixé sur l'objet officiel du voyage du secrétaire d'Etat transvaalien ; mais on sait qu'il doit se rendre à Berlin et à Paris, et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour imaginer la teneur de la conversation qu'il aura avec les ministres des affaires étrangères d'Allemagne et de France.

En ce qui concerne les dispositions de l'Allemagne, M. Leyds est déjà amplement fixé. Le gouvernement de la république sud-africaine s'est attaché avec beaucoup d'habileté à se ménager les sympathies des centres politiques et financiers de Berlin, et il y a réussi. Cette préoccupation apparaît dans chacun de ses actes, et on en voit la preuve dans un contrat d'adjudication officielle où il est dit que, seules, des maisons allemandes seront autorisées à soumissionner pour la fourniture de l'éclairage électrique à la ville de Prétoria. D'autre part, l'Allemagne, qui possède dans l'Afrique orientale et au Damaraland des intérêts coloniaux considérables, ne saurait voir sans un profond déplaisir l'extension de l'influence britannique au delà du Vaal, et la conservation de l'Etat boer, dont l'amitié lui est acquise, et auprès de qui elle a tout pouvoir, est pour elle d'un prix singulier. Qu'on joigne à cela la rivalité commerciale, de jour en jour plus aiguë, qui l'écarte de l'Angleterre et l'on aura l'explication de cette violente campagne, que les journaux d'outre-Rhin mènent en ce moment contre la politique britannique dans l'Afrique du sud.

En réalité, les difficultés, localisées au début entre la Grande-Bretagne et le Trans-